

Convention d'utilisation en protection incendie

Nom du projet ou du bâtiment _____

Adresse _____

Date, version _____

Table des matières

| | |
|--|----------|
| 1. Objet et buts de la convention | 3 |
| 2. Bases de la convention | 3 |
| 3. Description de l'objet | 3 |
| 4. Affectations, utilisations | 4 |
| 4.1. Aménagement intérieur | 4 |
| 5. Contraintes | 5 |
| 5.1. Limitation du nombre d'occupants | 5 |
| 5.2. Limitation de la charge thermique | 5 |
| 5.3. Limitations spéciales en fonction des locaux | 5 |
| 6. Risques incendie | 6 |
| 7. Installations techniques et équipements de protection incendie | 6 |
| 8. Travaux d'entretien | 6 |
| 9. Mesures organisationnelles générales | 7 |
| 10. Mesures organisationnelles spécifiques | 7 |
| 10.1. Consignes | 7 |
| 10.2. Evacuation | 7 |
| 10.3. Décorations | 7 |
| 11. Accès pompiers | 7 |
| 12. Validité de la convention | 7 |
| 13. Dispositions finales | 8 |
| 14. Signatures | 8 |
| 15. Annexes | 8 |

| Date | Version | Modification | Auteur |
|------|---------|--------------|--------|
| | | | |
| | | | |

1. **Objet et buts de la convention**

Décrire brièvement :

- Quel est l'objet de la convention
- A quoi sert la convention, quels sont ses buts
- Qui l'a demandée, exigée, proposée
- Ce qui est concerné, ce qui ne l'est pas (exclusion par exemple des risques liés à la santé et à la sécurité au travail).

2. **Bases de la convention**

Les bases de la convention sont, par exemple :

- Les plans d'architecte
- Le concept de protection incendie
- Des PV de séance, des mails
- Les prescriptions de protection incendie de l'AEAI
- D'autres bases légales spécifiques au projet (lois, règlements, états de la technique...)

Spécifier les auteurs, dates et versions des documents.

3. **Description de l'objet**

Lister les principales caractéristiques du bâtiment ou partie de bâtiment, par exemple dans un tableau. Une description générale, des plans, façades et coupes peuvent également être ajoutés.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom de l'objet | |
| Adresse de l'objet | |
| N° parcelle | |
| N° ECA | |
| Propriétaire | |
| Maître d'ouvrage | |
| Concepteur du projet | |
| Auteur de la convention d'utilisation | |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Hauteur du bâtiment selon AIHC | |
| Niveaux hors sol | |
| Niveaux en sous-sol | |
| Surface au sol | |
| Surface totale | |
| Affectations | |
| Risques | |
| Degré d'assurance qualité du bâtiment | |

4. Affectations, utilisations

Décrire les affectations présentes dans le bâtiment et leurs éventuelles spécificités.

Si des unités d'utilisation sont présentes, celles-ci peuvent être détaillées.

Il est également possible de décrire quelles autres affectations sont compatibles avec le concept et quelles affectations ne le sont pas.

4.1. Aménagement intérieur

Pour l'aménagement intérieur fixe, renvoyer aux plans de protection incendie où celui-ci devrait figurer.

Décrire les contraintes spécifiques en raison du concept de protection incendie, par exemple :

- Des locaux fermés en étage, sans voie d'évacuation verticale compartimentée.

Décrire les contraintes de certains espaces spéciaux, par exemple :

- Une voie de circulation à l'intérieur d'une zone commune
- L'aménagement dans une zone commune
- Une charge thermique spécifique à respecter dans un local particulier.

Lister les possibilités d'aménagement de certains locaux dans un tableau récapitulatif, par exemple :

| Local | Possibilités d'aménagement |
|-------------------------------|---|
| x | L'aménagement doit rester libre (pas de cloisonnement) |
| y | L'aménagement doit rester libre (pas de cloisonnement) Pas de zone de cuisson admise Pas de stockage de matières dangereuses Limiter la charge thermique |
| Voies d'évacuation verticales | Doivent toujours rester dégagées Pas de stockage, même provisoire Pas de mobilier |

Rappeler que toute modification des aménagements intérieurs nécessite une demande d'autorisation et potentiellement une enquête de régularisation.

5. Contraintes

Détailler toutes les contraintes qui doivent être respectées, notamment :

5.1. Limitation du nombre d'occupants

Décrire dans un tableau (ou sur des plans) le nombre de personnes maximum admises dans certains locaux, notamment en fonction du nombre et des largeurs des issues disponibles.

| | |
|---------|-------------|
| Local a | x personnes |
| Local b | x personnes |
| Local c | x personnes |

5.2. Limitation de la charge thermique

Décrire et détailler la charge thermique maximale qui doit être respectée dans le bâtiment.
Expliquer ce que cela signifie, en donnant des exemples.

Décrire quelles activités ne seraient pas admises dans le bâtiment en raison de leur charge thermique.

5.3. Limitations spéciales en fonction des locaux

Par exemple :

Dans les garderies « les dortoirs situés à un niveau intermédiaire ou sur une galerie dans une unité d'utilisation doivent être desservis par des voies d'évacuation horizontales et verticales ». Les salles de sieste à l'étage sont ainsi interdites et doivent être prévues exclusivement au rez-de-chaussée.

6. Risques incendie

Lister et expliciter les risques présents et admis dans le bâtiment.

En cas de stockage de matières dangereuses, rappeler le concept d'entreposage et en expliciter concrètement les exigences.

Rappeler les limites de stockage maximal, selon les matières.

Ce chapitre peut être détaillé en plusieurs sous-chapitres en fonction des divers risques.

7. Installations techniques et équipements de protection incendie

Lister les installations techniques et les équipements de protection incendie présents dans le bâtiment, par exemple :

| Type d'installation | Détail, emplacement |
|------------------------|---------------------|
| Installation thermique | |
| Protection à la foudre | |
| Extincteurs | |
| Eclairage de sécurité | |
| Balisage | |

8. Travaux d'entretien

Donner les fréquences des contrôles des installations et équipements présents, par exemple :

| Type d'installation | Type et fréquence des contrôles |
|------------------------|---------------------------------|
| Installation thermique | |
| Protection à la foudre | |
| Extincteurs | |
| Eclairage de sécurité | |
| Balisage | |

Informez sur la façon de procéder aux contrôles et à la maintenance. Rappeler la nécessité de tenir un livret technique à jour.

Note : les points 7 et 8 peuvent être regroupés en un seul tableau. Les installations et équipements peuvent aussi être séparés en deux chapitres distincts.

9. Mesures organisationnelles générales

Faire un rappel des principes selon la directive de protection incendie AEAI 12-15.

Les devoirs généraux et devoirs de diligence peuvent être rappelés en fonction des affectations et des dangers présents dans le bâtiment.

10. Mesures organisationnelles spécifiques

Lister quelles sont les consignes spécifiques à appliquer dans le bâtiment, en fonction des affectations et des risques présents.

Par exemple :

10.1. Consignes

Quelles sont les consignes à mettre en place, de quelle manière informer les personnes présentes dans le bâtiment, les employés.

Les mesures aptes à garantir le compartimentage correct des locaux peuvent également être rappelées, par exemple le fait de toujours maintenir fermées les portes coupe-feu et ne pas les bloquer à l'aide de cales-portes.

10.2. Evacuation

Donner des informations générales sur la nécessité de planifier l'évacuation.

Décrire plus en détail comment l'évacuation des personnes en danger doit être planifiée, consignée, enseignée et exercée.

10.3. Décorations

Décrire quels types de décorations sont admis dans le bâtiment, selon les zones.

11. Accès pompiers

Informer de façon générale sur l'accès aux bâtiments par les véhicules de secours.

Décrire plus en détail où sont situés les accès pompiers. Informer des éventuelles limitations de parking, du dégagement permanent des places de stationnement pour véhicules de secours ou de l'entretien des surfaces en gravillon par exemple.

12. Validité de la convention

Définir la validité de la convention.

13. Dispositions finales

Par exemple :

- Le propriétaire du bâtiment, respectivement son représentant, est responsable de la transmission des informations contenues dans cette dernière aux exploitants des locaux / du bâtiment.
- Au surplus, la norme et les directives de protection incendie de l'AEAI version 2015 restent applicables.
- En cas de changement d'exploitant, la convention fait partie du dossier transmis pour le suivi de l'Assurance Qualité en protection incendie.
- Pour rappel, toute transformation ou tout changement d'activité doit être soumis à la commune pour avis et/ou autorisation. Le cas échéant, la présente convention doit être réévaluée (voir au pt. 12 « validité de la convention »).

14. Signatures

Signature des parties concernées et éventuels engagements réciproques.

Personne 1, rôle _____

Lieu et date _____

Signature _____

Personne 2, rôle _____

Lieu et date _____

Signature _____

15. Annexes

Par exemple :

- plan de protection incendie du bureau x daté du xx.xx.xxxx
- concept de protection incendie du bureau x daté du xx.xx.xxxx